

**Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 10 juillet 2020 - 20 heures - salle polyvalente**

13 conseillers présents

**Démission de deux conseillers**

Le conseil municipal prend acte de la lettre de démission de Madame Milton et de Monsieur Teillard

Ils étaient au CCAS tous les 2 le conseil élit Mesdames Nathalie PHILIPPE et Laure ESTOURNET  
Vice-président : Madame ESTOURNET

Pour le Mémorial de Thel Madame ESTOURNET devient titulaire à la place de Monsieur Teillard.

**Désignation délégués du conseil et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Composition du bureau :

Présidence : Monsieur le Maire

Les deux membres les plus âgés (présents)                      PARTHIOT                      CASSEVILLE

Les deux membres les plus jeunes (présents)                      CATHELAND                      HUYGHE

Secrétaire                      Emilie GUILLAUME

A élire :

3 délégués titulaires

3 délégués suppléants

Titulaires : Vote à la majorité des voix pour ESTOURNET - NONY - TERRIER

Suppléants : Vote à la majorité des voix pour DURNERIN - PARTHIOT - CATHELAND

**Périodicité séances du Conseil**

On reste sur 4 par an et s'il y a des choses urgentes on rajoute des séances.

**Délégation du Conseil Municipal au Maire**

A l'unanimité des membres présents, le conseil délègue au maire les attributions suivantes conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 10.000 €

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

6° de passer les contrats d'assurance

7° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges

10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

11° de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

14. de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme

16° d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau

17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, dans la limite de 10.000 €

18° de donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier

20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le conseil municipal, dans la limite de 50.000 €

24° d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

#### Personnel communal

La prime covid 19 a été actée par délibération du 19 juin.

Le conseil doit se prononcer sur la proratisation en fonction du temps de travail

Vote :

2 Absentions

2 Pour

9 Contre

Le conseil décide donc de ne pas proratiser cette prime en fonction du temps de travail.

#### Retrait 2 délibérations désignation délégués

La préfecture demande de retirer les délibérations portant désignation des délégués pour le Syndicat Rhône Loire Nord et pour le câble car c'est désormais compétence de la COR.

#### Programme travaux

Nous avons demandé des devis pour les travaux mairie

A ce jour un seul devis reçu : Suchet Georges pour fourniture et pose de menuiserie PVC Blanc et volet roulant 2 fenêtres pour un montant de 1.852 € HT soit 2.222,40 € TTC

Le conseil demande au maire de consulter d'autres entreprises

#### Edition municipales de France et carte de la commune

Le conseil est favorable à l'édition d'une carte de la commune avec les noms de rue et les chemins de randonnées. Cette dépense sera inscrite au budget. Des devis seront demandés pour les coûts d'impression.

Le conseil ne donne pas suite à la proposition reçue des éditions municipales de France

#### Questions diverses

\* Candidat pour poste cantine à mi-temps

Le poste a été pourvu. La personne commencera début septembre.

\* CJS

Monsieur le Maire fait part au conseil des prestations que ces jeunes peuvent réaliser pendant les vacances

\* Formations AMF

Chaque conseiller devra être destinataire des propositions de formation

\* WC place de l'église

Voir pour changer la place de ces toilettes

\* Voir pour emplacements pour des camping-cars.

\* Prochain conseil municipal : 11 septembre 20 heures

Tour de table
---------------

Remplacement des conseillers démissionnaires dans les commissions communales :

Commission école : Emilie Guillaume

Salles communales : Pierre Casseville

Commission agriculture : faire un tour des agriculteurs ou les convier pour voir leurs attentes.

Déchetterie : RDV avec le vice-président COR au sujet de notre déchetterie, ils sont prêts à faire une petite remise aux normes, ils étudient le coût il leur faut un point d'eau sur le site.

La Goutte : problème de croix et de panneau

Séance levée à : 11 heures

Fait à Saint-Vincent-de-Reins

Le 16 juillet 2020

